

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **20 janvier 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation des immeubles	Nature et effet des dérogations demandées	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
<p>2045-2055, rue Cherrier Manon Paulhus Lot : 1 438 270</p> <p>(district Saint-Sacrement)</p>	<p>Dans le cadre du projet de conversion d'un immeuble résidentiel isolé de 2 logements à un immeuble de 6 logements, autoriser la réduction de la largeur de l'allée de circulation et de l'entrée charretière de 6 mètres à 3,2 mètres.</p>	<p>Article 19.8.2</p>
<p>2400, rue Dessaulles Fiducie familiale Courchesne Lot : 1 965 870</p> <p>(district Hertel-Notre-Dame)</p>	<p>Dans le cadre du projet de construction d'un immeuble commercial d'un étage, autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la marge de recul avant à 1,52 mètre (rue Dessaulles), alors que le minimum exigé est 5,18 mètres; - la réduction de la marge de recul avant à 1,63 mètre (avenue de la Bruère), alors que le minimum exigé est 3,95 mètres; - un pourcentage d'occupation au sol de 50,65%, alors que le maximum autorisé est de 50%; 	<p>Article 15.4.2.3</p> <p>Article 15.4.2.3</p> <p>Grille de spécifications de la zone 2177-M-04</p>

	<ul style="list-style-type: none">- un empiètement de 0,9 mètre de l'avant-toit par rapport à la façade ou au balcon, alors que le maximum autorisé est de 0,6 mètre;- un aménagement paysager à 0,3 mètre de la ligne de la rue Dessaulles, alors que le minimum exigé est d'un mètre;- l'absence d'une zone tampon de 3 mètres le long de la ligne arrière du terrain.	<p>Article 15.1 e)</p> <p>Article 15.1 q)</p> <p>Article 17.8.7</p>
--	--	---

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance du 20 janvier 2025.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 17 décembre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim